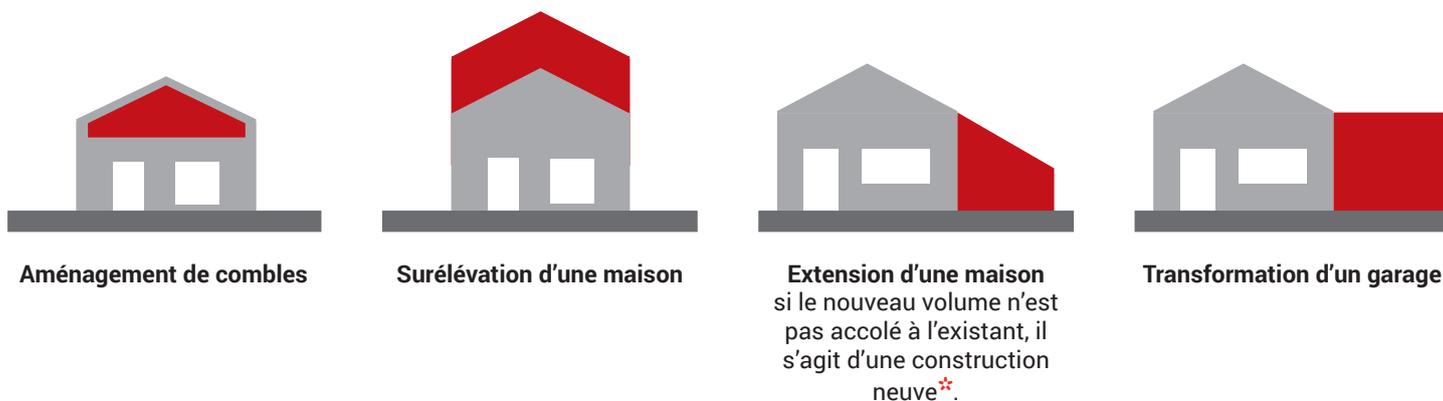


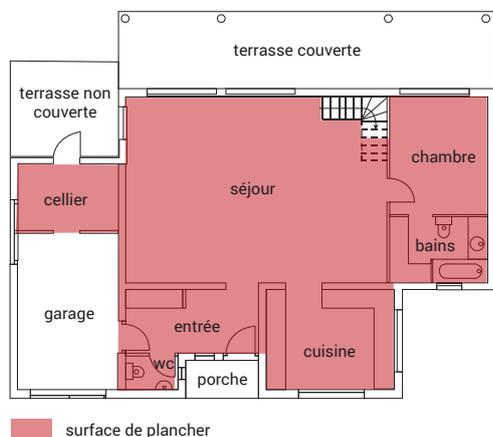


TRAVAUX SUR CONSTRUCTION EXISTANTE DÉCLARATION PRÉALABLE (DP) OU PERMIS DE CONSTRUIRE (PC)

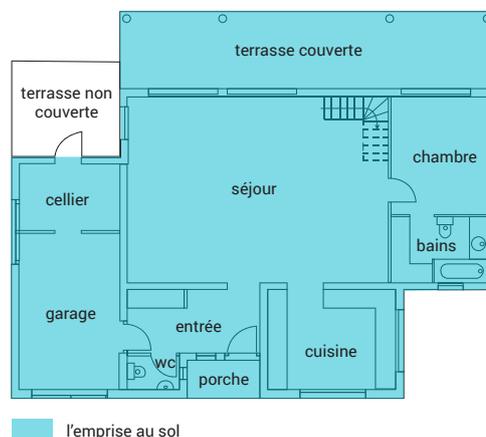
Il s'agit de travaux sur constructions existantes : extension, surélévation, transformation de combles ou de garage, etc. ces travaux sont soumis à Déclaration Préalable ou à Permis de Construire selon les surfaces du projet. Parfois, le recours à l'architecte est obligatoire. Cette fiche ne concerne pas les constructions à destination agricole.



Surface de Plancher



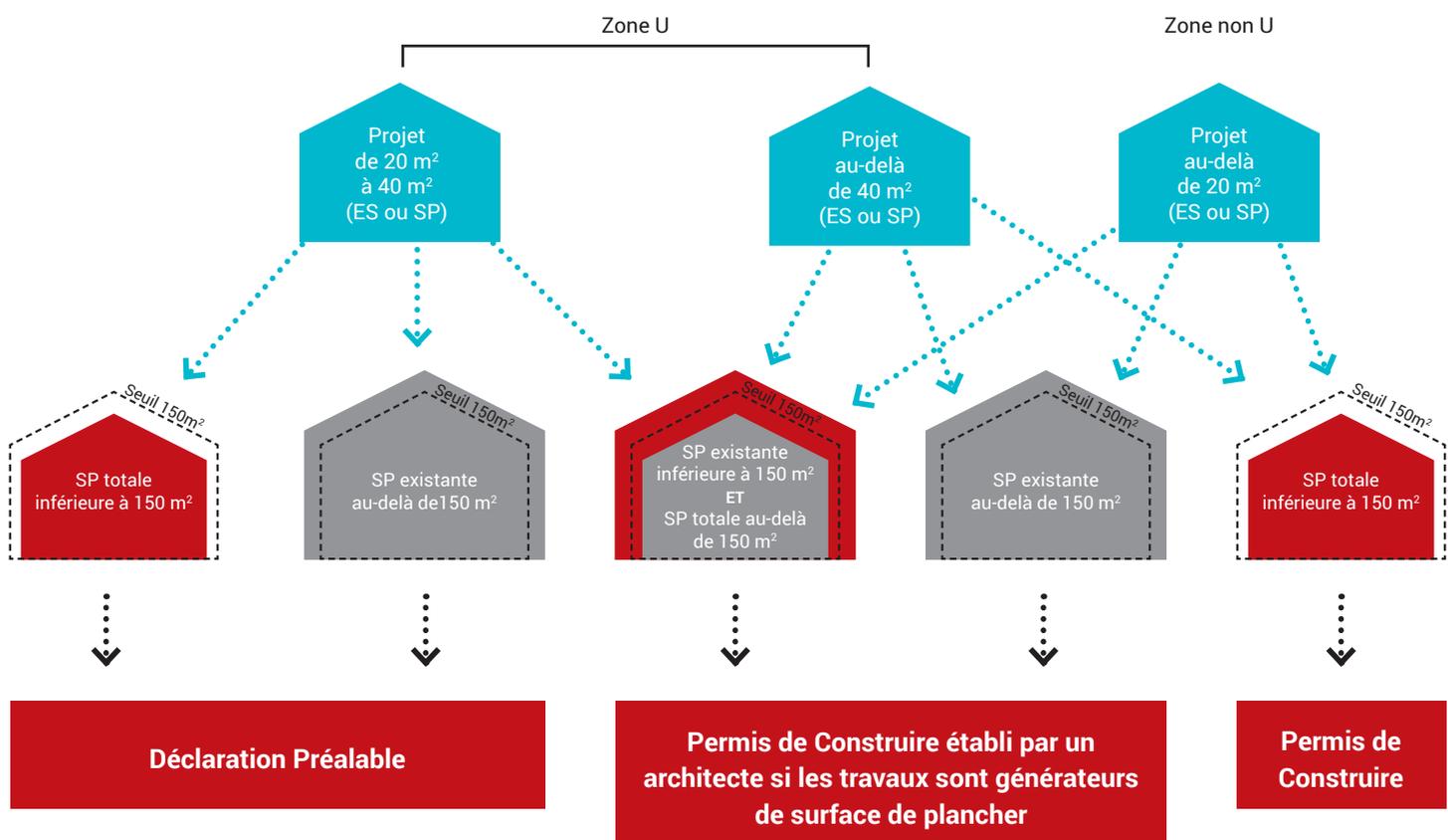
L'emprise au sol



Cas n°1 : Entre 5 et 20 m² / une seule possibilité



Cas n°2 : au-delà de 20 m² d'emprise au sol (ES) OU de surface de plancher (SP) chacun des 3 cas donne 3 possibilités



RÉFÉRENCES

* Cf. fiche CAUE sur ces sujets